Déclaration de Dérogation aux Travaux Règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle (FP) R. 4153-41 et suivants du code du travail Déclaration initiale Demande suite à modification(s) de la déclaration précédente (à faire dans un délai de 8 jours - art R4153-42) Renouvellement tous les 3 ans => date de la dernière déclaration (ou autorisation) : La déclaration, à renouveler tous les 3 ans, est adressée, par tout moyen conférant date certaine (article R. 4153-44 du code du travail). SECTEUR D'ACTIVITE - code APE :SIRET : TYPE DE DEMANDEUR : entreprise NOM DE L'ENTREPRISE : Code postal : Commune : Mail : Tél : **DEMANDE DE DEROGATION DE L'EMPLOYEUR** Je soussigné(e), déclare par la présente déroger aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle. Vous trouverez en page 2: Les travaux pour lesquels cette autorisation est demandée, Les lieux de formations connus, Les formations professionnelles ou métiers concernés, Les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux. Le détail des travaux concernés par la déclaration figure en pages 3. J'atteste avoir procédé à l'évaluation des risques* pour la santé et la sécurité des travailleurs et mis en œuvre les actions de prévention dans mon établissement. Les travaux seront réalisés dans le respect des règles de santé et de sécurité prévues par le code du travail. (L. 4121-1, L. 4121-3 et R. 4153-40 du code du travail).

Fait àle

SIGNATURE, QUALITE DU DEMANDEUR & CACHET :

* : consignés dans le document unique d'évaluation des risques

Transmission de cette demande à l'inspection du travail par tous moyens permettant d'établir la date de réception (Article R. 4153-41 du code du travail)

Inspecteur du travail territorialement compétent

			Lieux de formation connus			Intitulé des formations professionnelles ou des	Qualité et fonction des personnes	
	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Locaux de Chantier		Si locaux différents de	métiers	encadrant les jeunes pendant l'exécution	
	risquo	Souriis a la deciaration de derogation	l'entreprise	Extérieur **	ceux de l'entreprise, préciser l'adresse	concernés par les travaux règlementés	des travaux réglementés	
		D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la			, 	Aménagements Paysagers		
71	Activité	manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60			<u> </u>	☐ CAPA travaux paysagers ☐ CAPA Travaux forestiers		
		D. 4153-18* - opérations susceptibles de générer une				☐CAPA Entretien de l'Espace Rural☐BPA 5 Travaux d'aménagement paysagers		
2		exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres				☐BPA 5 Travaux forestiers et conduite de mach. forestières		
-	7.0	d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R. 4412-			L .	☐ Bac pro aménagements Paysagers ☐ BTSA gestion et protection de la nature et espaces naturels		
		98. D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements				BTSA Aménagements Paysagers		
3	Equipement de travail	ionisants requérant un classement en catégorie B au sens			:	☐CS construction paysagère☐CS Collaborateur du concepteur paysagiste		
		de l'article R. 4451-46				□Ingénieur ITIAPE Polyculture Elevage		
		D4153-22* - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les				□CAPA PAUM		
4	Equipement de travail	résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la			:	☐BPA 5 Travaux de la Production Animale ☐Bac pro CGEA		
	tiavaii	moindre possibilité de dépassement des valeurs limites				I □BPREA		
		d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6				□BTSA ACSE □BTSA productions animales		
5	Milieu de travail	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III			:	□BTSA productions végétales		
		D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles				☐ ☐ CS conduite de l'Elevage laitier ☐ CS conduite et prod. en agri. biologique et commercial.		
□ }6	Equipement de travail	automoteurs et d'équipements de travail servant au				□Ingénieur ISA Machinisme agricole – Conduite engins		
		levage – sous réserve du CACES en cours de validité				CAP Maintenance de matériel parcs et jardins		
		D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78,				☐ CAAP Conducteur routier - marchandises☐ BPA5 Travaux de la conduite et entretien des engins agri.		
\Rightarrow_{τ}	Equipement de	quelle que soit la date de mise en service ;				Bac pro Agro équipement		
'	travail	« 2° des machines comportant des éléments mobiles			L .	☐ Bac pro maintenance des matériels option parcs et jardins☐ Bac pro maintenance des matériels option agricoles		
		concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement				☐CS Tracteurs et machines agricoles ☐CS technicien conseil en sys informatisés appliqués à l'agri.		
		D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne				☐ Technicien gestionnaire chantier en ETA		
\Rightarrow		peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise				□BTSA Génie des équipements agricoles □BTSA Agro équipements		
	travail	en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause			·	Cultures Spécialisés – Horticultures		
	Equipement de					BPA 5 Travaux de productions horticoles □ BP 4 Resp d'atelier de production horticole		
9	travail	D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages			:	☐ Bac pro Productions Horticoles		
		D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de				□ □BTSA productions horticoles □ □ Responsable technico commercial en agrofourniture		
10	Equipement de travail	manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en			:	Commerce – Vente		
		application de l'article L.557-28 du code de l'environnement				☐ BEP Fleuriste		
		D. 4153-34 -				☐ Bac pro Technicien Conseil Vente en Alimentation☐ Bac pro Technicien Conseil Vente en pdts de jardin		
		1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des				☐Bac pro Technicien Conseil Vente en Animalerie		
11	Milieu de travail	cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu			:	☐BTS TC produits alimentaires et boissons ☐ CS transfo et commercialisation des pdts fermiers		
		confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux				Domaine équestre		
		de fumée, égouts, fosses et galeries.				☐ CAPA soigneur d'équidés ☐ CAP Maréchalerie		
						☐Bac pro CGEH ☐Bac pro CGEA élevage et valorisation du cheval		
		D 4153.25 travavru de caulée de verre en de				☐ BP JEPS spécialité activités équestres		
12	Activité	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les				☐CS Education Travail jeunes équidés Agro alimentaires		
		locaux affectés à ces travaux.			·	☐ CAPA IAA		
						□BPA 4 IAA □Bac pro IAA		
						□BTSA Sciences et Technologie des Aliments		
	• : soumis à	valeur limite d'exposition (VLEP); ** : agricole, forestier, BTP, tout site ex	térieur pour un tr	avail temporaire	2/4			

Equipements de travail concernés par la déclaration - (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée en page 2)

Polyculture – Elevage – Maintenance
Sur cette fiche, l'employeur cochera les matériels concernés par la déclaration en précisant la nature des travaux et l'année de mise en service

Cocher	Nature des travaux (ex :fertilisation, travail du sol)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service	Nature des travaux (ex :fertilisation, travail du sol)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service
		bennes attelées à un tracteur			broyeurs - aplatisseurs - mélangeurs (déchargement)	
		charrues de tous types attelées à un tracteur			faneurs	
		cover crop attelé			élévateur – bande transporteuse, déterreur	
		herses animées attelée			pulvérisateurs	
		Cultivateurs			Planteuses, butteuses	
		épandeurs à fumier attelés			chargeurs et groupeurs de balles de tous types	
		distributeurs d'engrais attelés			vis à grain	
		matériel de perçage : perceuse fixe et portative			ensileuse attelée	
		semoirs pneumatiques attelé			fourches hydrauliques avant et arrière attelées	
		semoirs mécaniques attelé			Effeuilleuses	
		récolteuses - betteraves, pommes de terre, endives etc			griffes de reprise des fourragers (déchargement)	
		tous types de faucheuses (y compris conditionneuses) attelées			bétonnières à moteur thermique et électrique ou à prise de force	
		andaineurs			touret à meuler	
		distributeurs d'alimentation (y compris tapis), pailleuse, désileuse			Tracteur avec SPCR	
		andaineurs faneurs			Broyeur, gyrobroyeur	
		ramasseuses presse de tous types attelées			Epandeurs à lisier attelés	

Equipements de travail concernés par la déclaration - (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée en page 2)

Polyculture – Elevage / Maintenance (suite)
Sur cette fiche, l'employeur cochera les matériels concernés par la déclaration en précisant la nature des travaux et l'année de mise en service

Cocher	Nature des travaux (ex :fertilisation, travail du sol)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service	Nature des travaux (ex :fertilisation, travail du sol)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service
		Machines à traire, matériel de laiterie			Remorques distributrices attelées à un tracteur	
		Matériel d'irrigation			Remorques auto chargeuse attelées à un tracteur	
		Nettoyeur haute pression			Enrubanneuse	
		Tarière			Outils de travail du sol non animés mais repliable par vérin	
		Tondeuse à gazon				
		Tronçonneuse à chaîne				
		Compresseur, gonflage				
		Poste à souder, chalumeau				
		Presse hydraulique				
		Multimètre				
		Cric hydraulique				
		Palan électrique				
		Transpalette électrique				
		Tronçonneuse à disque				

Equipements de travail concernés par la déclaration - (c'est-à-dire visés par la réglementation rappelée en page 2)

Maintenance Mécanique
Sur cette fiche, l'employeur cochera les matériels concernés par la déclaration en précisant la nature des travaux et l'année de mise en service

Cocher	Nature des travaux (ex :fertilisation, travail du sol)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service	Nature des travaux (ex :fertilisation, travail du sol)	Nom des équipements de travail	Année de mise en service
		Multimètre (si utilisation pour tester des courants autres que très basse tension de sécurité)			Touret à meuler	
		Pont élévateur			Affuteuse de chaîne de tronçonneuse	
		Tracteur S P C R			Scie électrique (métaux)	
		Transpalette électrique			Table élévatrice	
		Chandelles				
		Cric hydraulique				
		Compresseur				
		Chalumeau				
		Perceuse à colonne				
		Poste à souder				
		Tronçonneuse à disque				
		Outillage portatifs électriques et pneumatiques				
		Palan électrique				
		Nettoyeur haute pression				
		Balayeuse attelée				
		Presse hydraulique				

Pour utilisation de produits phyto-sanitaires :

	Activités impliq		
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Nom des ACD & Marque ou Distributeur*	Observations
1	1		
2	1		
3	1		
4	1		
5	1		
6	1		
7	1		
8	1		
9	1		
10	1		

^{*:} Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) + existence de VLEP règlementaire